



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

### CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Conseil d'administration séance restreinte aux enseignants de rangs AB et aux personnalités extérieures du 09 février 2026

Extrait du procès-verbal

#### Arrêté de création de comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs,

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 712-2, 5° et L952-6-1,  
VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;  
VU le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants, et 26-I-1° et 33 (MCF) ou 46-1° et 51 (PR) ;  
VU le décret n° 2019-1346 du 11 décembre 2019 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la composition des comités de sélection des concours de recrutement des professeurs des universités relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;  
VU l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences ;  
VU l'arrêté du 23 juillet 2019 modifiant les arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités ;  
VU l'arrêté du 06 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités ;  
VU le procès-verbal de délibération du conseil d'administration restreint du CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS dans sa séance du 09 février 2026, portant avis favorable sur la composition des comités de sélection et sur la nomination des président.es et vice-président.es des comités de sélection mis en place pour la session synchronisée 2026 de recrutement des enseignants-chercheurs ;

#### ARRETE :

Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi **MCF (odyssée n°260771) en « Droit des données et de l'intelligence artificielle appliquée aux questions foncières »** pour une prise de fonctions le 01/09/2026 est constitué des membres suivants :

Membres appartenant à l'établissement : 5				
Nom et prénom	Qualité	Section CNU	Discipline enseignée ou de recherche	
BOTREL Elisabeth	MCF	1	Droit civil des biens, droit de la copropriété, droit foncier privé, droit du numérique	
CHAUVIN Louis-Nicolas	MCF	2	Droit public, droit de l'aménagement et de l'urbanisme, droit de l'environnement	
PAINCHAUX Mélanie	PU	1	Maîtrise foncière, droit de l'immobilier, droit des biens, droit de la construction	
SALGADO Maria-Beatriz	PU	1	Droit pénal des affaires, gouvernance d'entreprises, procédures Collectives, contrats commerciaux	
VERDUN Jérôme	PU	35	Géodésie, analyse numérique, statistiques et probabilité, machine learning, deep learning	
Membres extérieurs à l'établissement : 5				
Nom et prénom	Qualité	Section CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement d'affectation
BEGUIN Céline	MCF	1	Droit civil, droit des assurances, Droit numérique	Université Paris Panthéon-Sorbonne
BONNEFOND Mathieu	MCF	24	Géographie physique, humaine, Economique et régionale	Université de Tours
BROCHE Christophe	MCF	1	Droit des biens, droit des personnes	Université de Savoie
DURAND Mathieu	PU	24	Aménagement de l'espace Et urbanisme	Le Mans Université
MICHALIS Ioannis	PU	2	Droit administratif, droits des Fonctions publiques, droit des collectivités	Le Mans Université

Président du comité de sélection : **Monsieur MICHALIS Ioannis**, Professeur des universités, à Le Mans Université.

En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président **Monsieur VERDUN Jérôme**, Professeur des universités au Conservatoire national des arts et métiers.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Fait à Paris, le 09 février 2026

La présidente du conseil d'administration restreint,

Samira CHERFI

Etabli en 1 exemplaire original à destination de :

- l'affichage à la DRH (panneau d'information et site internet Cnam) ;

Ampliation à destination :- des écoles, pour affichage, des présidents des comités de sélection